

ALERTE INFO-CENTRE TAJ
Réforme du droit des entreprises en difficultés :
quelles sont les principales innovations en matière de Loi de Sauvegarde ?

Paris, le 3 mars 2009

Dans un contexte de crise internationale, le Gouvernement a souhaité apporter son soutien aux entreprises en difficultés avec la volonté de réformer le droit de procédure collective à travers une modification de la Loi de Sauvegarde, principale mesure destinée aux chefs d'entreprises en difficultés. Une nouvelle ordonnance de la Loi de Sauvegarde entrera en vigueur le 15 février 2009, avec pour objectif de rendre ce texte plus accessible et plus attractif pour les dirigeants, ainsi que de corriger les difficultés issues de l'ancienne loi datant de 2005.

Les experts de Taj décryptent les principales innovations en matière de Sauvegarde :

1- La Sauvegarde devient plus attractive pour les dirigeants

Des critères d'ouverture élargis : il n'est plus nécessaire de démontrer le risque de cessation des paiements, la Sauvegarde devient donc un nouvel outil de gestion des difficultés d'une entreprise ne nécessitant plus une crise de trésorerie à venir.

Le **dirigeant** est placé au **centre de la Sauvegarde** : il peut proposer au tribunal le nom d'un Administrateur Judiciaire pressenti. De nouvelles prérogatives lui sont réservées, il peut établir lui-même l'inventaire de ses biens, proposer son plan de sauvegarde aux comités de créanciers. **Il ne risque plus d'être évincé de son entreprise**, d'être écarté de la gestion, ni de se voir imposer une cession forcée de l'activité. Le rôle de l'Administrateur Judiciaire se rapproche davantage de celui d'un conseiller dédié que d'une autorité toute puissante.

2- Autres modifications notables de la réforme

La réforme prévoit également une refonte des comités de créanciers avec modification de leur composition et de leur fonctionnement pour éviter la circulation spéculative et le morcellement des créances. Un des cas de sanction patrimoniale des dirigeants (l'obligation aux dettes sociales) est par ailleurs supprimé.

Certes, si la réforme tend à s'inspirer des dispositions américaines en matière de sauvegarde ("chapter 11"), elle n'aborde pas pour autant la question délicate du paiement différencié des créanciers, et notamment des fournisseurs, pendant la sauvegarde. Cet enjeu crucial fera peut-être l'objet d'une réforme ultérieure...

Nos experts se tiennent à votre disposition pour faire la lumière sur ces nouvelles mesures et analyser les résultats attendus avec cette réforme.

Contacts presse
Vae Solis Corporate : Jérémy Seeman - 01 53 92 80 24, Mathieu Collet - 01 53 92 80 18

A propos de Taj

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 375 professionnels parmi lesquels 42 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 20 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 150 pays.
Pour en savoir plus, www.taj.fr

A propos de Deloitte dans le monde

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du corporate finance, à ses clients du secteur public ou privé, de toute taille et de toute activité. Fort d'un réseau de firmes membres dans 140 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 165 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

Les collaborateurs et associés de Deloitte sont unis par les mêmes engagements, fondés sur l'éthique professionnelle, les services à forte valeur ajoutée, le respect de l'individu et la richesse issue de notre diversité culturelle. Ils évoluent dans un environnement de travail favorable qui leur fait bénéficier de formation continue, de projets professionnels ambitieux et d'opportunités de carrière enrichissantes. Chaque professionnel de Deloitte contribue à renforcer notre engagement citoyen, à construire la confiance des marchés et à laisser une empreinte positive à toutes les actions entreprises.

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu, un Verein suisse (association), et à son réseau de cabinets membres qui sont chacun constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about